

Avis public

Municipalité de Tadoussac

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité, QUE :**

Le Conseil de la Municipalité de Tadoussac adoptera, le 02^{ième} jour d'octobre 2017 à 19 heures, à une réunion régulière, le règlement 348-1 ayant pour objet d'abroger le règlement no 348 ayant pour objet de fixer la tarification des frais relatifs à l'installation de conduite en eaux usées sur le quai de Tadoussac.

Les mesures établies par le projet de règlement s'appliqueront dès son adoption.

DONNÉ À TADOUSSAC CE 25 SEPTEMBRE 2017



Marie-Claude Guérin, directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Tadoussac certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 13h00 et 16h00 heures, le 25^{ième} jour de septembre 2017.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 25^{ième} jour de septembre 2017.



Marie-Claude Guérin, directrice générale

